



CONSOLIDATION ADMINISTRATIVE

RÈGLEMENT NUMÉRO: 1 9 3 5



RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 21 037 768 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

(Règlement 1935-001 (art. 1) EV 2022-03-18)

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa du troisième paragraphe à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT la confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 13 août 2020 qui est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante (Annexe A), à laquelle un montant additionnel de 5 030 936 \$ a été confirmé le 7 juillet 2021, afin de permettre la réalisation des travaux initiaux approuvés, de même que la réalisation des travaux soumis le 24 janvier 2022 par la version n°2 acceptée, le 22 février 2022 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Annexe D), le tout dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

(Règlement 1935-001 (art. 2) EV 2022-03-18 et résolution numéro 2022-03-132)

CONSIDÉRANT QUE les travaux, décrits en annexe du présent règlement, sont au bénéfice exclusif de la zone blanche de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la subvention est versée sur une période de vingt (20) ans;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de 21 037 768 \$;

(Règlement 1935-001 (art. 3) EV 2022-03-18)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné, et qu'un projet du présent règlement a été déposé;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 21 037 768 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de vingt (20) ans.

(Règlement 1935-001 (art. 4) EV 2022-03-18)

3. La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, confirmée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 21 juin 2019. La lettre de confirmation est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante (Annexe B).

Consolidation administrative
Règlement 1935
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, une taxe spéciale à un taux suffisant est imposée et doit être prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés à l'intérieur du périmètre liséré par un trait gras au plan préparé par le Service du génie de la Ville, daté du 26 août 2020 et portant le numéro SM-000.18.23, sur la base de la valeur de ces immeubles telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur chaque année ; les propriétaires de ces immeubles sont assujettis au paiement de cette taxe. Ledit plan est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante (Annexe C).
5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
6. Le conseil approuve, aux fins du présent règlement, toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement des dépenses prévues aux présentes. Dans un tel cas, le montant de l'emprunt et la taxe imposée aux termes du présent règlement sont réduits en conséquence.
7. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.
8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Consolidation administrative
Règlement 1935
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

ANNEXE A

De : portail@mamh.gouv.qc.ca
A : [Martine Massé](#)
Objet : Saint-Eustache (72005) - TECQ-2019 - Programmation de travaux - Acceptation
Date : 13 août 2020 13:58:02

Martine Massé
Directrice du service du génie
Saint-Eustache
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache (QC) J7R 1X9

La présente vise à vous informer que la programmation de travaux version n° 1 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) a été acceptée le 13 août 2020 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le calendrier de versements relatif à cette programmation est disponible à la section Calendrier de versements au service en ligne TECQ-2019. Pour les municipalités de 2 500 habitants et plus, si la programmation comporte des coûts réalisés impliquant un versement, le tableau des remboursements sur 20 ans sera disponible vers le 15 mars, à la section Tableau de remboursements.

Toute contribution financière du Québec est évidemment conditionnelle à l'adoption des crédits nécessaires par le gouvernement pour chacune des années visées du programme.

En ce qui a trait à l'annonce publique de tout projet, elle sera faite par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Municipalité.

Par ailleurs, la Municipalité devra respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur qui lui sont applicables, notamment en ce qui a trait à l'adjudication des contrats.

Le présent courriel constitue le document officiel confirmant l'acceptation de la programmation. Il vous est adressé en tant que répondant de la Municipalité, tel qu'indiqué au dossier. Veuillez au besoin, le transmettre à vos services administratifs.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à consulter la page Web du programme sous la rubrique Infrastructures sur le site Web du Ministère.

Meilleures salutations,

La Direction générale des infrastructures
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

**Consolidation administrative
Règlement 1935
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Municipalité (code géographique) : Saint-Eustache (72005)

Volet Programmation de travaux

Programme : TECQ 2019-2023

N° de dossier : 1172005

N° de version : 1

État du dossier : Transmis

Date de transmission : 2020-07-23

Bilan de la programmation de travaux

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	44 871
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	16 014 250 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	16 006 832 \$
Total des investissements à réaliser	32 021 082 \$

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	1 771 488 \$	0 \$	1 771 488 \$
2021-2022	925 000 \$	0 \$	925 000 \$
2022-2023	6 719 618 \$	0 \$	6 719 618 \$
2023-2024	1 872 878 \$	0 \$	1 872 878 \$
Total	11 288 984 \$	0 \$	11 288 984 \$

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	75 000 \$	0 \$	75 000 \$
2021-2022	150 000 \$	0 \$	150 000 \$
2022-2023	150 000 \$	0 \$	150 000 \$
2023-2024	100 000 \$	0 \$	100 000 \$
Total	475 000 \$	0 \$	475 000 \$

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	367 459 \$	0 \$	367 459 \$
2021-2022	2 914 464 \$	0 \$	2 914 464 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	960 925 \$	0 \$	960 925 \$
Total	4 242 848 \$	0 \$	4 242 848 \$

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	2 213 947 \$	0 \$	2 213 947 \$
2021-2022	3 989 464 \$	0 \$	3 989 464 \$
2022-2023	6 869 618 \$	0 \$	6 869 618 \$
2023-2024	2 933 803 \$	0 \$	2 933 803 \$
Total	16 006 832 \$	0 \$	16 006 832 \$

**Consolidation administrative
Règlement 1935
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Municipalité (code géographique) : Saint-Eustache (72005)
Programme : TECQ 2019-2023

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1172005

N° de version : 1

État du dossier : Transmis

Date de transmission : 2020-07-23

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés	16 006 832 \$
Montant de la contribution gouvernementale	16 006 832 \$
Surplus/Déficits	0 \$

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
01	Construction d'un réservoir d'eau potable et de sa conduite de remplissage	Rue Daoust	0 \$	282 280 \$	0 \$	2 977 602 \$	0 \$	3 259 882 \$	Construction d'un réservoir et d'une conduite de remplissage pour assurer l'alimentation en eau potable du secteur nord ouest de la municipalité, le réservoir existant Dufour ayant atteint sa vie utile. Étude de GTA de juin 2013.
02	Construction d'un émissaire pluvial à la rivière-du-Chêne	30, rue Saint-Eustache - Stationnement municipal	0 \$	625 182 \$	0 \$	0 \$	0 \$	625 182 \$	Un égout pluvial a été construit sur une partie de la rue St-Eustache pour séparer les réseaux d'égouts. L'émissaire vers la rivière-du-Chêne doit être construit.
03	Séparation de réseaux - 43e avenue sud	43e avenue au sud de Grande-Côte	0 \$	48 930 \$	0 \$	516 188 \$	0 \$	565 118 \$	Domestique à construire sur 110 m et conversion de l'unitaire existant de 170 m en un pluvial. Contrôle des débordements au PP 45e avenue, au PP principal et à la station d'épuration et l'élimination du trop-plein 43e/G.-Côte. Étude Génivar.
04	Séparation de réseaux - 44e avenue sud	44e avenue au sud de Grande-Côte	0 \$	44 941 \$	0 \$	474 004 \$	0 \$	518 945 \$	Pluvial à construire sur 120 m. Contrôle des débordements au PP 45e avenue, au PP principal et à la station d'épuration. Étude Génivar.
05	Séparation de réseaux - 45e avenue sud	45e avenue au sud de Grande-Côte	0 \$	56 750 \$	0 \$	0 \$	598 760 \$	655 510 \$	Domestique à construire sur 175 m et conversion de l'unitaire existant de 300 m en un pluvial. Contrôle des débordements au PP 45e avenue, au PP principal et à la station d'épuration. Étude Génivar.
06	Séparation de réseaux - Rue	Rue Villeneuve de Pie-XII à Saint-Laurent	0 \$	103 824 \$	0 \$	1 095 090 \$	0 \$	1 198 914 \$	Pluvial à construire sur 415 m. Contrôle des débordements au régulateur Sauvé,

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
	Villeneuve de Pie-XII à Saint-Laurent								au PP principal et à la station d'épuration et élimination d'un ouvrage de surverse à l'intersection St-Laurent/Villeneuve. Étude Génivar.
07	Séparation de réseaux - Pie-XII de 303 Pie-XII à intersection Villeneuve	Pie-XII de 303 Pie-XII à intersection Villeneuve	0 \$	81 518 \$	0 \$	0 \$	859 975 \$	941 493 \$	Pluvial à construire sur 230 m. Contrôle des débordements au régulateur Sauvé, au PP principal et à la station d'épuration et élimination d'un ouvrage de surverse à l'intersection St-Laurent/Villeneuve. Étude Génivar.
08	Séparation de réseaux - Rue Constantin	Rue Constantin de Dubord à Pie-XII	0 \$	39 263 \$	0 \$	0 \$	414 143 \$	453 406 \$	Pluvial à construire sur 95 m. Contrôle des débordements au régulateur Sauvé, au PP principal et à la station d'épuration et élimination d'un ouvrage de surverse à l'intersection St-Laurent/Villeneuve. Étude Génivar.
09	Remplacement du système d'ozonation	Usine de filtration 55 rue Chénier, St-Eustache	0 \$	100 000 \$	0 \$	1 656 734 \$	0 \$	1 756 734 \$	
010	Dessableur	Usine d'épuration - 25e avenue	0 \$	213 800 \$	0 \$	0 \$	0 \$	213 800 \$	Remplacement d'une partie des dessableurs. L'acier noir sera remplacé par du stainless. Ces pièces ont atteints leur durée de vie. Elles ont été installés en 1994 lors des travaux de construction de l'usine, ce qui améliorera la durée de vie globale.
011	Émissaire pluvial à la rivière du Chêne vis à vis la rue du Moulin	Vis-à-vis la rue du Moulin entre la rue St-Eustache et la rivière	0 \$	100 000 \$	900 000 \$	0 \$	0 \$	1 000 000 \$	Ajout d'un nouvel émissaire pluvial. Étude JFSa.

Municipalité (code géographique) : Saint-Eustache (72005)
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Transmis

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1172005
N° de version : 1
Date de transmission : 2020-07-23

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
012	Eau potable - Étude d'agrandissement de la réserve à l'usine de filtration	Usine de filtration 45, rue Chénier	0 \$	75 000 \$	25 000 \$	0 \$	0 \$	100 000 \$	Incluant étude géotechnique et inspection avec scaphandre suite aux recommandations de l'étude de Groupe Tanguay en janvier 2013 qui recommandait les travaux d'agrandissement. Ces travaux seront prévus dans la TECQ 2024.
Sous-totaux par type									
	Collecte et interception des eaux usées et pluviales		0 \$	1 100 408 \$	900 000 \$	2 085 282 \$	1 872 878 \$	5 958 568 \$	
	Distribution de l'eau potable		0 \$	357 280 \$	25 000 \$	2 977 602 \$	0 \$	3 359 882 \$	
	Traitement de l'eau potable		0 \$	100 000 \$	0 \$	1 656 734 \$	0 \$	1 756 734 \$	
	Traitement des eaux usées		0 \$	213 800 \$	0 \$	0 \$	0 \$	213 800 \$	
	Total		0 \$	1 771 488 \$	925 000 \$	6 719 618 \$	1 872 878 \$	11 288 984 \$	

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
013	Eaux usées - Étude d'avant projet - Capacité des réseaux - Problématique de refoulements d'égout	Limites de la municipalité - Vieux St-Eustache, des Iles, du Carrefour et Plateau-des-Chênes	0 \$	25 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	25 000 \$	
014	Eaux usées - Inspections télévisées et essais à la fumée	Limites de la municipalité	0 \$	50 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	100 000 \$	450 000 \$	
Sous-totaux par type									
Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eaux usées et pluviales			0 \$	75 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	100 000 \$	475 000 \$	
Total			0 \$	75 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	100 000 \$	475 000 \$	

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux					Total	Commentaire	
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024			
015	Séparation de réseaux - Rue Villeneuve de St-Laurent à Arthur-Sauvé	Rue Villeneuve de St-Laurent à Arthur-Sauvé	Collecte	120	1	0 \$	91 859 \$	969 034 \$	0 \$	0 \$	1 060 893 \$	Égout pluvial à construire sur 120 m visant à séparer les réseaux et éventuellement à soulager les ouvrages de surverse. Étude Génivar et JFSa.	
016	Séparation de réseaux - Rue du Moulin	Rue du Moulin de Arthur-Sauvé à Saint-Eustache	Collecte	365	1	0 \$	184 418 \$	1 945 430 \$	0 \$	0 \$	2 129 848 \$	Domestique à construire sur 365 m et conversion de l'unitaire existant de 365 m en un pluvial. Pluvial à construire sur 120 m. Travaux visant à séparer les réseaux et éventuellement à soulager les ouvrages de surverse. Étude Génivar et JFSa.	
017	Séparation de réseaux - Rue Renaud	Rue Renaud entre de la Forge et du Moulin	Collecte	275	1	0 \$	91 182 \$	0 \$	0 \$	960 925 \$	1 052 107 \$	Pluvial à construire sur 275 m. Travaux visant à séparer les réseaux et éventuellement à soulager les ouvrages de surverse. Étude Génivar et JFSa.	
Sous-totaux par type													
				Collecte	760	3	0 \$	367 459 \$	2 914 464 \$	0 \$	960 925 \$	4 242 848 \$	
Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%				Total			0 \$	367 459 \$	2 914 464 \$	0 \$	960 925 \$	4 242 848 \$	

Municipalité (code géographique) : Saint-Eustache (72005)

Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Transmis

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1172005

N° de version : 1

Date de transmission : 2020-07-23



Municipalité (code géographique) : Saint-Eustache (72005)
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Transmis

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1172005
N° de version : 1
Date de transmission : 2020-07-23

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MAMH

Municipalité (code géographique) : Saint-Eustache (72005)
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Transmis

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1172005
N° de version : 1
Date de transmission : 2020-07-23

Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MTQ

**Consolidation administrative
Règlement 1935
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

ANNEXE B



Gouvernement du Québec
La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
La ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Québec, le 21 juin 2019

Monsieur Pierre Charron
Maire
Ville de Saint-Eustache
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache (Québec) J7R 1X9

Monsieur le Maire,

Le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 a pris fin le 31 décembre 2018. Un réexamen des modalités avec le gouvernement fédéral, prévu à l'Entente administrative de 2014, a eu lieu en vue d'apporter des ajustements pour la TECQ 2019-2023.

C'est dans ce contexte que le Québec a multiplié les interventions auprès du gouvernement fédéral afin que soient entendues les demandes des municipalités à l'égard de l'admissibilité de certains bâtiments municipaux (hôtels de ville, casernes de pompiers, garages, bureaux et entrepôts municipaux), de l'ensemble des barrages municipaux et des travaux en régie.

Malgré les efforts déployés, et le fait que ces demandes faisaient consensus au Québec, le gouvernement fédéral n'a pas, à ce jour, et malgré ses prétentions en public, répondu favorablement à ces demandes.

Dans ce contexte, et afin de vous confirmer le plus rapidement possible les sommes auxquelles vous avez droit, le gouvernement du Québec a approuvé les modalités de la TECQ 2019-2023, dont l'enveloppe totale atteint 3,41 milliards de dollars, sans les ajustements souhaités. Dans l'éventualité où le gouvernement fédéral réviserait sa position, nous vous informerons en temps opportun de tout changement à ces modalités.

...2

Québec
Aile Chauveau, 4^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2050
Télécopieur : 418 643-1795
Courriel : ministre@mamh.gouv.qc.ca
www.mamh.gouv.qc.ca

Montréal
Tour de la Place-Victoria, 3^e étage
800, rue du Square-Victoria, bureau 3.16
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 514 873-2622
Télécopieur : 514 873-2620

Consolidation administrative
Règlement 1935
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

2

L'aide octroyée à chacune des municipalités permettra la réalisation au cours des cinq prochaines années d'importants travaux d'infrastructures au bénéfice des citoyens du Québec.

Ainsi, dans le cadre de la TECQ 2019-2023, la Ville recevra 16 006 832 \$, répartis sur cinq ans. Elle devra réaliser des travaux ou des dépenses qu'elle présentera au Ministère, selon l'ordre de priorité suivant :

1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;
4. la voirie locale, les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les infrastructures visant le déploiement d'un réseau d'Internet haute vitesse, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

J'en profite pour confirmer que les dépenses de la Ville dans le cadre de ce programme sont admissibles rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

Afin de respecter l'entente conclue avec le gouvernement du Canada, il ne peut y avoir d'annonce publique sans mon autorisation préalable. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation communiquera avec la Ville pour coordonner le tout.

Si vous désirez obtenir de l'information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures au 418 691-2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

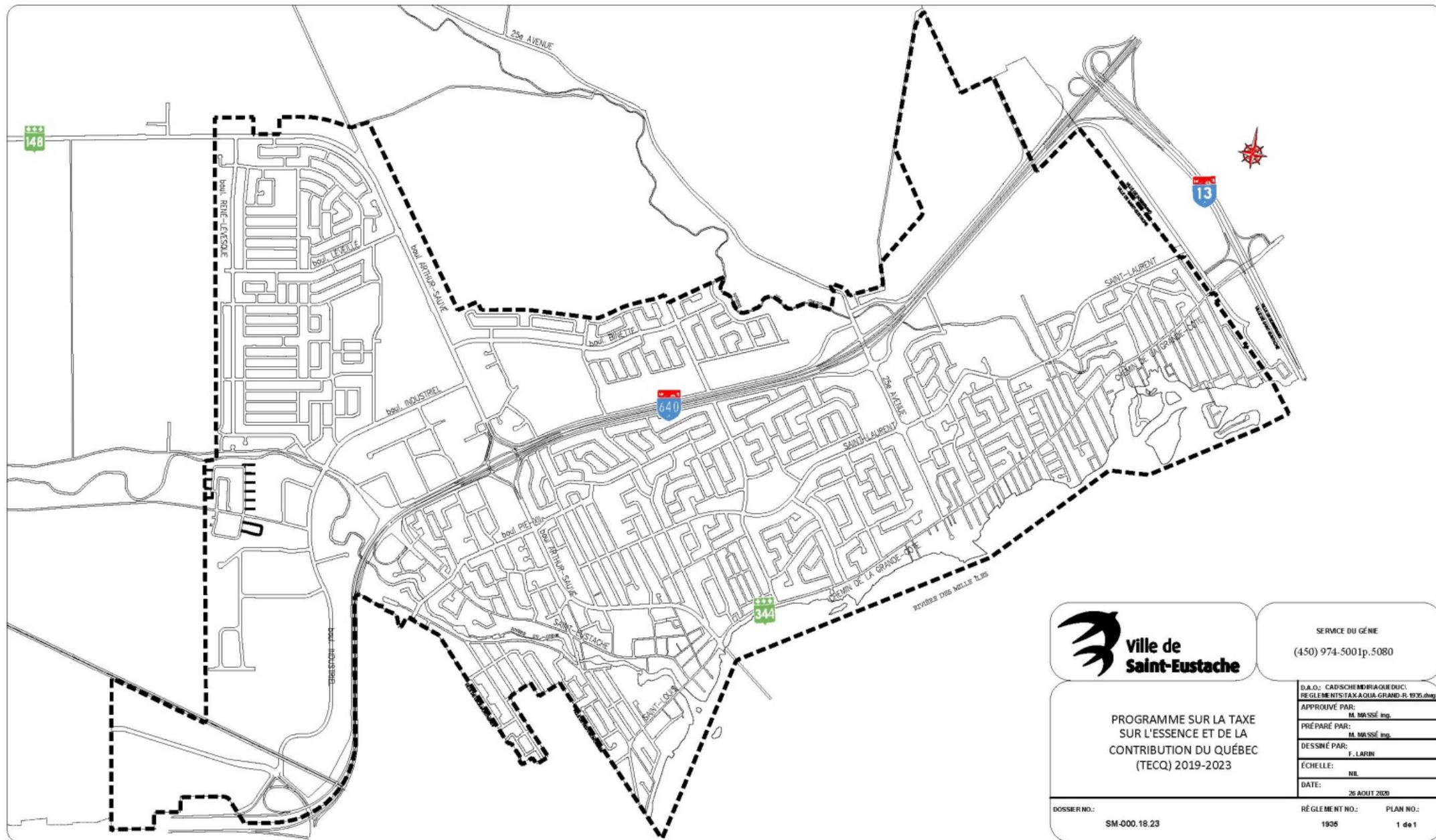
La ministre,



ANDRÉE LAFOREST

Consolidation administrative
Règlement 1935
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

ANNEXE C



	SERVICE DU GÉNIE (450) 974-5001p.5080	
	D.A.O.: CAD/SCHÉMA/RUA/QUEBEC/ RÈGLEMENTS/TAX/AQUA-GRAND-R-1935.dwg	
PROGRAMME SUR LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023		
APPROUVÉ PAR: M. MASSÉ Ing.		
PRÉPARÉ PAR: M. MASSÉ Ing.		
DESSINÉ PAR: F. LARIN		
ÉCHELLE: NIL		
DATE: 26 AOÛT 2020		
DOSSIER NO.: SM-000.18.23	RÉGLEMENT NO.: 1935	PLAN NO.: 1 de 1

**Consolidation administrative
Règlement 1935
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

ANNEXE D

(Règlement 1935-001 (art. 5) EV 2022-03-18 et résolution numéro 2022-03-132)

Martine Massé

De: portail@mamh.gouv.qc.ca
Envoyé: 23 février 2022 08:50
À: Martine Massé
Cc: helene.pearson@transports.gouv.qc.ca
Objet: Saint-Eustache (72005) - TECQ-2019 - Programmation de travaux - Acceptation

Martine Massé
Directrice du service du génie
Saint-Eustache
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache (QC) J7R 1X9

La présente vise à vous informer que la programmation de travaux version n° 2 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) a été acceptée le 22 février 2022 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et par le ministère des Transports.

Le calendrier de versements relatif à cette programmation est disponible à la section Calendrier de versements au service en ligne TECQ-2019. Pour les municipalités de 2 500 habitants et plus, si la programmation comporte des coûts réalisés impliquant un versement, le tableau des remboursements sur 20 ans sera disponible vers le 15 mars, à la section Tableau de remboursements.

Toute contribution financière du Québec est évidemment conditionnelle à l'adoption des crédits nécessaires par le gouvernement pour chacune des années visées du programme.

En ce qui a trait à l'annonce publique de tout projet, elle sera faite par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Municipalité.

Par ailleurs, la Municipalité devra respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur qui lui sont applicables, notamment en ce qui a trait à l'adjudication des contrats.

Le présent courriel constitue le document officiel confirmant l'acceptation de la programmation. Il vous est adressé en tant que répondant de la Municipalité, tel qu'indiqué au dossier. Veuillez au besoin, le transmettre à vos services administratifs.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à consulter la page Web du programme sous la rubrique Infrastructures sur le site Web du Ministère.

Meilleures salutations,

La Direction générale des infrastructures
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

c.c. Ministère des Transports

**Consolidation administrative
Règlement 1935
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

De : tecq2019-2023@mamh.gouv.qc.ca <tecq2019-2023@mamh.gouv.qc.ca>

Envoyé : 7 juillet 2021 06:45

À : Isabelle Boileau <IBoileau@saint-eustache.ca>

Objet : Programme TECQ 2019-2023 - Augmentation de l'enveloppe



Gouvernement du Québec
La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
La ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Québec, le 7 juillet 2021

Monsieur Pierre Charron
Maire
Ville de Saint-Eustache
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache (Québec) J7R1X9

Monsieur le Maire,

Les gouvernements du Québec et du Canada ont pris la décision d'octroyer à l'ensemble des municipalités un important soutien financier afin de favoriser la relance de l'économie dans toutes les régions du Québec.

En conséquence, un montant de 991,5 millions de dollars, constitué de parts égales des gouvernements du Québec et du Canada, est ajouté aux sommes déjà prévues dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023. Cette aide financière est applicable aux travaux d'infrastructures admissibles réalisés pendant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023.

Je vous informe que la Ville recevra un montant additionnel de 5 030 936 \$, portant son enveloppe totale à 21 037 768 \$. Ainsi, la contribution financière du gouvernement du Québec est majorée à 6 428 417 \$ et celle du gouvernement du Canada à 14 609 351 \$.

Ces fonds additionnels seront versés au cours des trois prochaines années, selon les modalités du programme. Le montant additionnel sera donc versé en trois parts égales à compter du 15 mars 2022 et s'ajoutera aux versements déjà prévus.

Si vous désirez obtenir de l'information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures à l'adresse tecq2019-2023@mamh.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

ANDRÉE LAFOREST

Québec
Aile Chauveau, 4^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2050
Télécopieur : 418 643-1795
Courriel : ministre@mamh.gouv.qc.ca
www.mamh.gouv.qc.ca

Montréal
Tour de la Place-Victoria, 3^e étage
800, rue du Square-Victoria, bureau
3.16
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 514 873-2622
Télécopieur : 514 873-2620

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

**Consolidation administrative
Règlement 1935
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Municipalité (code géographique) : Saint-Eustache (72005)
Programme : TECQ 2019-2023

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1172005

N° de version : 2

État du dossier : Transmis

Date de transmission : 2022-01-24

Bilan

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	44 871
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	16 014 250 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	21 037 768 \$
Total des investissements à réaliser	37 052 018 \$

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	18 494 \$	18 494 \$
2021-2022	7 443 424 \$	0 \$	7 443 424 \$
2022-2023	6 656 571 \$	0 \$	6 656 571 \$
2023-2024	435 000 \$	0 \$	435 000 \$
Total	14 534 995 \$	18 494 \$	14 553 489 \$

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	19 145 \$	19 145 \$
2021-2022	329 965 \$	0 \$	329 965 \$
2022-2023	140 000 \$	0 \$	140 000 \$
2023-2024	140 000 \$	0 \$	140 000 \$
Total	609 965 \$	19 145 \$	629 110 \$

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	48 993 \$	48 993 \$
2021-2022	836 176 \$	0 \$	836 176 \$
2022-2023	2 270 000 \$	0 \$	2 270 000 \$
2023-2024	900 000 \$	0 \$	900 000 \$
Total	4 006 176 \$	48 993 \$	4 055 169 \$

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	130 000 \$	0 \$	130 000 \$
2022-2023	1 170 000 \$	0 \$	1 170 000 \$
2023-2024	500 000 \$	0 \$	500 000 \$
Total	1 800 000 \$	0 \$	1 800 000 \$

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	86 632 \$	86 632 \$
2021-2022	8 739 565 \$	0 \$	8 739 565 \$
2022-2023	10 236 571 \$	0 \$	10 236 571 \$
2023-2024	1 975 000 \$	0 \$	1 975 000 \$
Total	20 951 136 \$	86 632 \$	21 037 768 \$

**Consolidation administrative
Règlement 1935
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Municipalité (code géographique) : Saint-Eustache (72005)
Programme : TECQ 2019-2023

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1172005

N° de version : 2

État du dossier : Transmis

Date de transmission : 2022-01-24

--

Bilan des investissements prioritaires	
Investissements prioritaires prévus et réalisés	21 037 768 \$
Montant de la contribution gouvernementale	21 037 768 \$
Surplus/Déficits	0 \$

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
01	Construction d'un réservoir d'eau potable et de sa conduite de remplissage	Rue Daoust	0 \$	17 651 \$	1 819 710 \$	3 751 571 \$	0 \$	5 588 932 \$	Construction d'un réservoir et d'une conduite de remplissage pour assurer l'alimentation en eau potable du secteur nord ouest de la municipalité, le réservoir existant Dufour ayant atteint sa vie utile. Étude de GTA de juin 2013.
02	Construction d'un émissaire pluvial à la rivière-du-Chêne	30, rue Saint-Eustache - Stationnement municipal	0 \$	0 \$	920 918 \$	0 \$	0 \$	920 918 \$	Un égout pluvial a été construit sur une partie de la rue St-Eustache pour séparer les réseaux d'égouts. L'émissaire vers la rivière-du-Chêne doit être construit.
06	Séparation de réseaux - Rue Villeneuve de Pie-XII à Saint-Laurent	Rue Villeneuve de Pie-XII à Saint-Laurent	0 \$	0 \$	130 000 \$	1 170 000 \$	0 \$	1 300 000 \$	Pluvial à construire sur 415 m. Contrôle des débordements au régulateur Sauvé, au PP principal et à la station d'épuration et élimination d'un ouvrage de surverse à l'intersection St-Laurent/Villeneuve. Étude Génivar.
07	Séparation de réseaux - Pie-XII de 303 Pie-XII à intersection Villeneuve	Pie-XII de 303 Pie-XII à intersection Villeneuve	0 \$	0 \$	0 \$	25 000 \$	275 000 \$	300 000 \$	Pluvial à construire. Contrôle des débordements au régulateur Sauvé, au PP principal et à la station d'épuration et élimination d'un ouvrage de surverse à l'intersection St-Laurent/Villeneuve. Étude Génivar.
09	Remplacement du système d'ozonation	Usine de filtration 55 rue Chénier, St-Eustache	0 \$	843 \$	4 505 604 \$	0 \$	0 \$	4 506 447 \$	
010	Dessableur	Usine d'épuration - 25e avenue	0 \$	0 \$	0 \$	210 000 \$	0 \$	210 000 \$	Remplacement d'une partie des dessableurs. L'acier noir sera remplacé par du stainless. Ces pièces ont atteints leur durée de vie. Elles ont été installés

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
011	Émissaire pluvial à la rivière du Chêne vis à vis la rue du Moulin	rue du Moulin entre Arthur-Sauvé et rue St-Eustache	0 \$	0 \$	0 \$	1 500 000 \$	0 \$	1 500 000 \$	en 1994 lors des travaux de construction de l'usine, ce qui améliorera la durée de vie globale. Construction d'un nouvel émissaire pluvial à la rivière-du-Chêne vis à vis la rue du Moulin incluant séparateurs hydrodynamiques sur la rue du Moulin entre Arthur-Sauvé et la rue St-Eustache. Étude JFSa.
012	Eau potable - Étude d'agrandissement de la réserve à l'usine de filtration	Usine de filtration 45, rue Chénier	0 \$	0 \$	67 192 \$	0 \$	0 \$	67 192 \$	Incluant étude géotechnique et inspection avec scaphandre suite aux recommandations de l'étude de Groupe Tanguay en janvier 2013 qui recommandait les travaux d'agrandissement. Ces travaux seront prévus dans la TECQ 2024.
018A	Mise à niveau de l'automatisation des usines et des stations de pompage	Usine de filtration, d'épuration et stations de pompage	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	105 000 \$	105 000 \$	65% est prévu pour les ouvrages d'eau potable
018B	Mise à niveau de l'automatisation des usines et des station de pompage	Usines de filtration, d'épuration et stations de pompage	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	55 000 \$	55 000 \$	35% est prévus dans l'usine d'épurations et dans les stations de pompage
Sous-totaux par type									
Collecte et interception des eaux usées et pluviales			0 \$	0 \$	1 050 918 \$	2 695 000 \$	275 000 \$	4 020 918 \$	
Distribution de l'eau potable			0 \$	17 651 \$	1 886 902 \$	3 751 571 \$	0 \$	5 656 124 \$	
Expertise technique en eau potable			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	105 000 \$	105 000 \$	
Expertise technique en eaux usées			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	55 000 \$	55 000 \$	

Municipalité (code géographique) : Saint-Eustache (72005)
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Transmis

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1172005
N° de version : 2
Date de transmission : 2022-01-24

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
	Traitement de l'eau potable		0 \$	843 \$	4 505 604 \$	0 \$	0 \$	4 506 447 \$	
	Traitement des eaux usées		0 \$	0 \$	0 \$	210 000 \$	0 \$	210 000 \$	
	Total		0 \$	18 494 \$	7 443 424 \$	6 656 571 \$	435 000 \$	14 553 489 \$	

Municipalité (code géographique) : Saint-Eustache (72005)
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Transmis

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1172005

N° de version : 2

Date de transmission : 2022-01-24

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
	Traitement de l'eau potable		0 \$	843 \$	4 505 604 \$	0 \$	0 \$	4 506 447 \$	
	Traitement des eaux usées		0 \$	0 \$	0 \$	210 000 \$	0 \$	210 000 \$	
	Total		0 \$	18 494 \$	7 443 424 \$	6 656 571 \$	435 000 \$	14 553 489 \$	

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
013	Eaux usées - Étude d'avant projet - Capacité des réseaux - Problématique de refoulements d'égout	Limites de la municipalité - Vieux St-Eustache, des Iles, du Carrefour et Plateau-des-Chênes	0 \$	1 843 \$	40 180 \$	0 \$	0 \$	42 023 \$	
014	Eaux usées - Inspections télévisées et essais à la fumée	Limites de la municipalité	0 \$	17 302 \$	174 785 \$	140 000 \$	140 000 \$	472 087 \$	
020	Évaluation des besoins et analyse de la capacité résiduelle du réseau d'aqueduc	Territoire desservi en aqueduc de la Ville de St-Eustache	0 \$	0 \$	22 000 \$	0 \$	0 \$	22 000 \$	
021	Évaluation de la capacité résiduelle des réseaux d'égout pluviaux et sanitaires	Certains secteurs de la Ville de Saint-Eustache	0 \$	0 \$	93 000 \$	0 \$	0 \$	93 000 \$	Évaluation de la capacité résiduelle des réseaux d'égout pluviaux et sanitaires pour les secteurs problématiques identifiés dont la capacité actuelle cause des problèmes de débordements des ouvrages de surverse
Sous-totaux par type									
	Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eau potable		0 \$	0 \$	22 000 \$	0 \$	0 \$	22 000 \$	
	Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eaux usées et pluviales		0 \$	19 145 \$	307 965 \$	140 000 \$	140 000 \$	607 110 \$	
	Total		0 \$	19 145 \$	329 965 \$	140 000 \$	140 000 \$	629 110 \$	

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux					Total	Commentaire
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
015	Séparation de réseaux - Rue Villeneuve de St-Laurent à Arthur-Sauvé	Rue Villeneuve de St-Laurent à Arthur-Sauvé	Collecte	375	1	0 \$	33 455 \$	695 972 \$	0 \$	0 \$	729 427 \$	Égout pluvial à construire sur 375 m visant à séparer les réseaux et éventuellement à soulager les ouvrages de surverse. Étude Génivar et JFSa.
016	Séparation de réseaux - Rue du Moulin	Rue du Moulin de Arthur-Sauvé à Saint-Eustache	Collecte Distribution	580 380	2 1	0 \$	15 538 \$	140 204 \$	2 170 000 \$	0 \$	2 325 742 \$	Séparation des réseaux sur la rue du Moulin - Dom.280m, pluv.300m, aq. 380m. Études Génivar et JFSa.
017	Séparation de réseaux - Rue Renaud	Rue Renaud entre de la Forge et du Moulin	Collecte	275	1	0 \$	0 \$	0 \$	100 000 \$	900 000 \$	1 000 000 \$	Pluvial à construire sur 275 m. Travaux visant à séparer les réseaux et éventuellement à soulager les ouvrages de surverse. Étude Génivar et JFSa.
Sous-totaux par type												
			Collecte	1 230	4	0 \$	47 439 \$	822 156 \$	2 053 000 \$	900 000 \$	3 822 595 \$	
			Distribution	380	1	0 \$	1 554 \$	14 020 \$	217 000 \$	0 \$	232 574 \$	
			Total			0 \$	48 993 \$	836 176 \$	2 270 000 \$	900 000 \$	4 055 169 \$	

Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%

Municipalité (code géographique) : Saint-Eustache (72005)

Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Transmis

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1172005

N° de version : 2

Date de transmission : 2022-01-24

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MAMH

Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux						Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024			
19	*Rue Dubois - Aménagement d'un boulevard urbain	Du boulevard Antoine-Séguin à la 25e avenue	0 \$	0 \$	130 000 \$	1 170 000 \$	500 000 \$		1 800 000 \$	Réaménagement du boulevard afin d'améliorer la mobilité urbaine dans le secteur et d'assurer la sécurité des usagers. Phase 1: de la rue des Ancolies à la 25e avenue Phase 2: du Boulevard Antoine-Séguin à la rue des Ancolies
Sous-totaux par type										
		Voirie	0 \$	0 \$	130 000 \$	1 170 000 \$	500 000 \$		1 800 000 \$	
	Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%	Total	0 \$	0 \$	130 000 \$	1 170 000 \$	500 000 \$		1 800 000 \$	